Ville de Genève
Conseil municipal

PR-586

21 novembre 2007

Proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 189 790 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 45 100 francs, soit un montant brut de 2 234 890 francs, destiné:

1. **Rue Chabrey. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics, d'entretien de chaussées et d'assainissement des eaux;**
2. **Rue de l'Athénée. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées;**
3 **Avenue de la Roseraie. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées;**
4. **Rue du Fossé-Vert. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées;**
5. **Quartier Soubeyran, soit la rue résidentielle située entre l'avenue Ernest-Pictet et l'avenue De-Luserna, le chemin de Villars, l'avenue Ernest-Pictet, la rue Edouard-Rod, l'avenue Soret. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées.**

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Il s'agit, par la présente demande de crédit, d'entreprendre divers aménagements de modération de circulation pour le confort et la sécurité des piétons, et permettant aussi d'améliorer les conditions de circulation des transports collectifs et des usagers de la route, en divers points de la ville.

Si certains aménagements répondent aux vœux du Conseil administratif de la Ville de Genève d'améliorer la sécurité des déplacements des habitants, d'autres sont motivés par des demandes de l'Office cantonal de la mobilité.

Dans le cadre de ces aménagements de modération de circulation, il est envisagé d'entreprendre des travaux d'entretien des voies publiques, ainsi que des travaux de construction et d'entretien du réseau d'assainissement.

La définition des règles de circulation incombe à l'Etat, de par son Département du territoire et son Office cantonal de la mobilité, et les travaux aux com-

munes. Ce partage des compétences oblige les services municipaux et cantonaux à collaborer avec les Transports publics genevois, les services de sécurité, au sein de groupes de coordination.

Exposé des motifs et description des travaux

1. *Rue Chabrey*

Les élèves se rendant à l'école, située dans le parc Trembley, sont amenés à emprunter les trottoirs le long de la rue Pestalozzi et, de ce fait, à traverser la rue Chabrey. Actuellement, il n'existe pas de passage protégé à cet endroit.

De plus, les récentes constructions d'habitations dans le quartier de la Forêt ont engendré une augmentation des déplacements piétonniers dans ce secteur.

Il est donc prévu d'aménager le carrefour entre la rue Chabrey et la rue Pestalozzi, afin de garantir une continuité et de sécuriser les cheminements des piétons. La géométrie du débouché de la rue Chabrey sur la rue Pestalozzi se verra modifiée par l'aménagement d'un trottoir traversant. Le contresens cyclable sur la rue Chabrey est maintenu.

Ces travaux d'aménagement justifient la remise en état de la chaussée (reconstruction infrastructure et superstructure) et des trottoirs dans le périmètre concerné.

En attendant la mise en place d'un collecteur de récolte des eaux pluviales sous le parc Trembley, prévue à moyen terme dans le plan général d'évacuation des eaux (PGEE), le réseau d'assainissement en système unitaire existant sera remis en état. Afin de garantir les débits, un tubage de diamètre 50 cm et un chemisage (ovoïde 70/90 cm) seront réalisés sur deux tronçons de collecteurs d'eaux mélangées. Un nouveau collecteur d'eaux usées de diamètre 30 cm sera construit en parallèle de l'existant.

2. *Rue de l'Athénée*

Une ligne Pédibus relie le chemin Malombré à l'école de Contamines en passant par les rues Monnier, Marignac, de l'Athénée, les avenues Alfred-Bertrand et Jules-Crosnier. Sur ce tracé, les parents du Pédibus des Contamines ont signalé des risques et problèmes de circulation, mettant en danger les enfants.

A hauteur de l'avenue Alfred-Bertrand, dans la rue de l'Athénée, la traversée piétonne est très longue, au vu des gabarits de la chaussée. Les enfants se trouvent confrontés en particulier à la venue des véhicules motorisés de l'avenue Alfred-Bertrand, débouchant sur cette traversée piétonne sans visibilité.

Le projet propose un seuil de ralentissement qui modère le trafic, en diminuant la vitesse des véhicules motorisés au carrefour de la rue de l'Athénée et de l'avenue Alfred-Bertrand. Cet aménagement rend plus lisible l'ensemble des déplacements, toutes mobilités confondues, et assure une priorité aux piétons tout en facilitant leur déplacement.

Les deux passages pour piétons et le kit école avec ses bandes de ralentissement sont maintenus et intégrés sur le rehaussement.

Les abaissements de trottoirs seront mis en conformité sur le tronçon se situant entre la rue de Contamines et l'avenue Alfred-Bertrand. Des travaux d'entretien des trottoirs en béton et de la chaussée dans les carrefours sont également prévus dans ce périmètre.

3. *Avenue de la Roseraie*

Le Centre de rééducation de la Roseraie (CRER) accueille des personnes à mobilité réduite se déplaçant en chaise roulante.

Localisés dans deux établissements, situés le long de l'avenue de la Roseraie, les patients sont souvent amenés à se déplacer d'un site à l'autre, ce qui nécessite l'amélioration et la sécurisation du cheminement.

A cette fin, il est prévu de réaliser deux trottoirs traversants, l'un sur la rue Barthélemy-Menn et l'autre sur le chemin du Châtelet. Des travaux d'entretien de la chaussée sont prévus dans les carrefours, aux débouchés de ces rues.

L'Office cantonal de la mobilité mettra en place une signalisation lumineuse pour assurer la traversée piétonne de l'avenue de la Roseraie.

4. *Rue du Fossé-Vert*

La Ville de Genève, propriétaire de l'immeuble du 4, rue Adhémar-Fabri, a été interpellée par ses locataires qui se plaignaient, d'une part, de ne pouvoir accéder à leurs places de stationnement, situées dans la cour desservie par la rue du Fossé-Vert, et, d'autre part, des nuisances provoquées par l'encombrement, occasionné par les activités des hôtels riverains.

Les constats effectués *in situ* montrent la nécessité de revoir la gestion de la cour afin d'assurer le stationnement des locataires de la Gérance immobilière municipale (GIM), les livraisons des hôtels, la levée des ordures, mais également l'accès du Service d'incendie et de secours en cas d'urgence, tant la situation anarchique qui prévaut rend aléatoire le succès de l'intervention.

Le principe retenu est la fermeture de la rue et de la cour intérieure avec accès aux ayants droit par la mise en place d'un portail, au droit de l'accès de la rue du Fossé-Vert, près de la rue Dr-Alfred-Vincent.

Le système de gestion d'accès des ayants droit se fera par un portail, avec borne rétractable, actionnée par un badge ou une clef.

Les ayants droit seront les propriétaires du parking souterrain, les livreurs des hôtels, les locataires des places que la GIM met à disposition dans la cour, les services d'urgences, la Voirie.

L'aménagement prévoit un trottoir traversant au droit de la rue Dr-Alfred-Vincent, ainsi que deux îlots délimitant le stationnement, afin d'assurer l'accès des véhicules du Service d'incendie et de secours et ceux de livraisons. Le portail de fermeture, composé de deux bornes en béton, distantes de 3,5 m, et d'une borne rétractable électropneumatique au centre, sera réalisé dans l'alignement du trottoir traversant. Le trottoir de la rue du Fossé-Vert sera supprimé au profit d'un aménagement de chaussée.

Des réfections partielles des chaussées seront entreprises sur la rue du Fossé-Vert, ainsi que sur la rue Dr-Alfred-Vincent.

5. *Quartier de Soubeyran*

Afin de trouver des réponses aux problèmes mis en évidence par les habitants du quartier, dans le cadre de l'examen du plan localisé de quartier N° 28783-231 délimité par les rues Edouard-Rod, Soubeyran et l'avenue Soret, le Conseil administratif avait introduit un crédit pour l'étude des mesures de circulation dans sa proposition PR-291. Bien que le référendum municipal contre le préavis favorable du Conseil municipal, du 27 janvier 1998, ait abouti le 27 septembre 1998, le Conseil administratif a souhaité que les études pour l'amélioration de la sécurité des déplacements dans le secteur soient menées, en concertation avec les associations locales.

Les études d'alors avaient mis en évidence plusieurs lieux où des interventions s'avéraient nécessaires et un programme d'interventions, en deux phases, a été proposé.

La première, réalisée depuis, a permis de répondre aux demandes les plus urgentes, cela au moyen de signalisations et de marquages. Ce fut notamment l'introduction de la zone 30 km/h dans le secteur.

La seconde nécessitait un nouveau financement pour les études d'aménagements complémentaires à mettre en œuvre pour améliorer la sécurité et le confort des mobilités douces. C'est ainsi que le Conseil municipal accepta, le 16 mai 2001, la proposition de crédit PR-48, qui permettait de poursuivre les réflexions avec les habitants et les riverains et de proposer des solutions pour les différents dysfonctionnements subsistant dans le quartier.

Plusieurs propositions d'aménagements ont ainsi pu être formalisées:

5.1 Rue résidentielle entre l'avenue Ernest-Pictet et l'avenue De-Luserna

Cet espace est une place de jeux, sur laquelle transitent des véhicules se rendant aux parkings situés sous les immeubles. Elle est sujette à un important stationnement illicite, qui empêche les enfants d'y jouer en toute sécurité. Considérant la nécessité de maintenir l'accès ouvert à cette rue et l'inadéquation de réaliser un dispositif contre le stationnement illicite, qui entraverait la zone de jeux, le projet consiste à mettre en évidence la nature particulière de cette aire d'activités, à disposition des enfants. Ainsi, il est prévu un changement de revêtement et une modification du marquage, qui permettront de redessiner des nouveaux terrains de sports, ainsi que l'installation de cinq bancs du type Ville de Genève.

5.2 Chemin de Villars

Afin d'améliorer la sécurité et le confort des cheminements piétons, et notamment des enfants se rendant à l'école de Liotard, il est prévu de marquer le cheminement des piétons entre l'avenue De-Luserna et le chemin de Villars. La continuité piétonne du cheminement sera assurée par la prolongation du trottoir et son élargissement. Des travaux d'entretien de la chaussée et des trottoirs sont également prévus dans ce cadre.

5.3 Avenue Ernest-Pictet

Réalisation de deux abaissements de trottoirs et introduction d'un passage pour piétons. Entretien ponctuel de la chaussée.

5.4 Rue Edouard-Rod

Sur la rue Edouard-Rod, il est prévu de redisposer les places de stationnement par la construction de plusieurs éléments modérateurs, de type îlot circulaire. Quatre passages pour piétons seront réalisés, les trottoirs abaissés en conséquence et remis en état, vu leur importante dégradation.

5.5 Avenue Soret

La mise en place de deux coussins berlinois permettra de modérer la vitesse des véhicules empruntant l'avenue Soret.

Obligation légale

Les travaux de construction, d'élargissement et de correction des voies publiques communales et des ouvrages d'art qui en dépendent sont à la charge de la Ville de Genève, selon l'article 23 de la loi sur les routes (L 1 10).

Les travaux de construction et d'entretien du réseau d'assainissement secondaire incombent à la Ville de Genève, selon l'article 58 de la loi sur les eaux (L 2 05).

Estimation des coûts

1. *Rue Chabrey*	*Aménagements*	*Entretien*	*Assainissement*	*Total*
Aménagements				
Aménagements de surface	187 000			187 000
Entretien				
Entretien des trottoirs		88 000		88 000
Assainissement				
Tubage collecteur EM diam. 50 cm			36 000	
Collecteur EU diam. 30 cm			128 000	
Deux cheminées sur collecteur EU			10 000	
Chemisage collecteur EM ovoïde 70/90 cm			69 000	
Total			243 000	243 000
Information publique	6 000			6 000
Honoraires d'ingénieurs civils	37 400	8 800	36 450	82 650
Total HT	230 400	96 800	279 450	606 650
TVA 7,6% (arrondi)	17 510	7 360	21 240	46 110
Total TTC	247 910	104 160	300 690	652 760
Honoraires de promotion 4% (arrondi)	9 920	4 170	12 030	26 120
Total TTC brut	257 830	108 330	312 720	678 880
Intérêts intercalaires: TTC brut x 3,75 x 6 / 2 x 100 x 12	2 420	1 020	2 930	6 370
Total TTC net	260 250	109 350	315 650	685 250
A déduire: Subvention cantonale de 15% pour l'entretien et les nouveaux équipements réalisés et incorporés au réseau secondaire de la Ville de Genève. Coût estimé 300 688 francs TTC			– 45 100	– 45 100
Total TTC 1. Rue Chabrey	260 250	109 350	270 550	640 150

2. *Rue de l'Athénée*	*Aménagements*	*Entretien*	*Total*
Aménagements			
Aménagement seuil de ralentissement	181 000		
Marquage	11 000		
Mise en conformité abaissements de trottoirs	30 000		
Total	222 000		222 000
Entretien			
Trottoirs béton		56 000	
Chaussée dans carrefours		96 000	
Total		152 000	152 000
Information publique	6 000		6 000
Total HT	228 000	152 000	380 000
TVA 7,6% (arrondi)	17 330	11 550	28 880
Total TTC	245 330	163 550	408 880
Honoraires de promotion 4% (arrondi)	9 810	6 540	16 350
Total TTC 2. Rue de l'Athénée	255 140	170 090	425 230

3. *Avenue de la Roseraie*	*Aménagements*	*Entretien*	*Total*
Aménagements			
Réalisation des trottoirs traversants	100 000		100 000
Entretien			
Chaussée chemin du Châtelet		59 000	
Chaussée dans carrefours		147 000	
Chaussée rue Barthélemy-Menn		55 000	
Total		261 000	261 000
Information publique	6 000		6 000
Total HT	106 000	261 000	367 000
TVA 7,6% (arrondi)	8 060	19 840	27 900
Total TTC	114 060	280 840	394 900
Honoraires de promotion 4% (arrondi)	4 560	11 230	15 790
Total TTC 3. Avenue de la Roseraie	118 620	292 070	410 690

4. *Rue du Fossé-Vert*	*Aménagements*	*Entretien*	*Total*
Aménagements			
Aménagement trottoir traversant et mise en place d'une borne escamotable	100 000		100 000

Entretien			
Réfections partielles Fossé-Vert & A.-Vincent		55 000	55 000
Information publique	6 000		6 000
Total HT	106 000	55 000	161 000
TVA 7,6% (arrondi)	8 060	4 180	12 240
Total TTC	114 060	59 180	173 240
Honoraires de promotion 4% (arrondi)	4 560	2 370	6 930
Total TTC 4. Rue du Fossé-Vert	118 620	61 550	180 170

5. *Quartier de Soubeyran*	*Aménagements*	*Entretien*	*Total*
5.1 Rue résidentielle Pictet - Luserna			
Aménagement d'une place de jeux	51 000		
Marquage	2 000		
Total 5.1	53 000		53 000
5.2 Chemin de Villars			
Aménagements des trottoirs et du seuil	38 000		
Marquage	3 000		
Entretien chaussée et trottoirs		116 000	
Total 5.2	41 000	116 000	157 000
5.3 Avenue Ernest-Pictet			
Réalisation des abaissements de trottoirs	6 000		
Marquage	1 000		
Entretien ponctuel		5 000	
Total 5.3	7 000	5 000	12 000
5.4 Rue Edouard-Rod			
Aménagements pastilles et abaissements	47 000		
Marquage	8 000		
Entretien des trottoirs		113 000	
Total 5.4	55 000	113 000	168 000
5.5 Avenue Soret			
Mise en place de coussins berlinois	16 000		
Total 5.5	16 000		16 000
Information publique	13 000		13 000
Honoraires d'ingénieurs civils	34 400	23 400	57 800
Total HT	219 400	257 400	476 800

TVA 7,6% (arrondi)	16 670	19 560	36 230
Total TTC	236 070	276 960	513 030
Honoraires de promotion 4% (arrondi)	9 440	11 080	20 520
Total TTC 5. Quartier de Soubeyran	245 510	288 040	533 550

Récapitulation

1. Rue Chabrey	640 150
2. Rue de l'Athénée	425 230
3. Avenue de la Roseraie	410 690
4. Rue du Fossé-Vert	180 170
5. Quartier de Soubeyran	533 550
Total, y compris déductions	2 189 790
Participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux	45 100
Soit total brut	2 234 890

Validité des coûts

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (ouvrages similaires 2006-2007).

Programme des travaux

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer au plus tôt trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront environ douze mois pour l'ensemble des objets.

La date de mise en exploitation prévisionnelle est 2009.

Intérêts intercalaires

Pour les objets dont la durée des travaux est inférieure à six mois, aucun intérêt intercalaire ne doit être pris en compte.

Personnes à mobilité réduite

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements des personnes à mobilité réduite, ainsi que des malvoyants.

Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers situés sur les aménagements proposés, la continuité des cheminements sera assurée. Des bandes podotactiles seront mises en place au droit des abaissements de trottoir et le décrochement vertical de la bordure se limitera à 1 cm au maximum.

Agenda 21 et choix écologiques

Afin de lutter contre les nuisances sonores (OPB), et en adéquation avec le programme de lutte contre le bruit routier à Genève, il est prévu de mettre en place des revêtements phonoabsorbants pour la couche de roulement, lorsque les valeurs limites d'immissions définies par la législation sont atteintes ou dépassées.

Le choix du matériau composant les tuyaux de collecteurs s'est porté sur des éléments en fibre de verre renforcés. Ce type de canalisation présente à la fois une très bonne qualité structurelle, une facilité de mise en place et une excellente résistance à l'abrasion. Sa faible rugosité assure un bon écoulement des eaux, même sur les tronçons à faible pente. De plus, le béton d'enrobage des tuyaux est composé de granulats recyclés.

Il est prévu d'utiliser de la grave recyclée en centrale pour le remblayage des fouilles, et les trottoirs type Ville de Genève seront réalisés en béton composé de matériaux recyclés.

Les enrobés bitumineux utilisés sur les chaussées et trottoirs sont constitués en partie de matériaux recyclés.

Information publique

1. *Rue Chabrey*

Des panneaux standards indiquant que des travaux sont en cours seront posés à proximité de l'intervention. L'information aux riverains se fera sous forme d'un avis distribué dans les boîtes aux lettres au début du chantier. Un avis payant est prévu dans la presse lors du début des travaux.

Montant information-communication: 6000 francs.

2. *Rue de l'Athénée*

Des panneaux standards indiquant que des travaux sont en cours seront posés à proximité de l'intervention. L'information aux riverains se fera sous forme d'un avis distribué dans les boîtes aux lettres au début du chantier. Un avis payant est prévu dans la presse lors du début des travaux.

Montant information-communication: 6000 francs.

3. *Avenue de la Roseraie*

Des panneaux standards indiquant que des travaux sont en cours seront posés à proximité de l'intervention. L'information aux riverains se fera sous forme d'un avis distribué dans les boîtes aux lettres au début du chantier. Un avis payant est prévu dans la presse lors du début des travaux.

Montant information-communication: 6000 francs.

4. *Rue du Fossé-Vert*

Des panneaux standards indiquant que des travaux sont en cours seront posés à proximité de l'intervention. L'information aux riverains se fera sous forme d'un avis distribué dans les boîtes aux lettres au début du chantier. Un avis payant est prévu dans la presse lors du début des travaux.

Montant information-communication: 6000 francs.

5. *Quartier de Soubeyran*

Les aménagements prévus sont l'occasion de rappeler les réflexions effectuées avec les habitants du quartier et les interventions déjà effectuées dans le but de modérer la circulation et de sécuriser les déplacements.

Les supports proposés sont les suivants:

– des panneaux d'information seront disposés sur les lieux des interventions;
– un avis sera distribué dans les boîtes aux lettres des riverains au début de chaque chantier;
– un avis payant dans la presse sera publié lors du début des travaux.

Montant information-communication: 13 000 francs.

Régime foncier

La parcelle N° 6674, feuille 38, commune Genève-Cité, située dans la cour intérieure, desservie par la rue du Fossé-Vert, est de type privé Ville de Genève.

Les autres parcelles sur lesquelles se situent les objets de la présente demande de crédit font partie du domaine public communal de la Ville de Genève.

Autorisation de construire

Dans le cadre de travaux d'aménagements, une requête en autorisation de construire sera présentée pour chacun des objets concernés de la présente demande de crédit. Il en va de même pour les objets liés aux reconstructions des réseaux d'assainissement des eaux.

1.	Rue Chabrey:	APA 20485-6 accordée le 8 janvier 2003. Requête en autorisation de construire à déposer pour les collecteurs.
2.	Rue de l'Athénée:	requête en autorisation de construire à déposer.
3.	Av. de la Roseraie:	requête en autorisation de construire à déposer.
4.	Rue du Fossé-Vert:	APA 24047/2-7 accordée le 30 mars 2005
5.	Quartier de Soubeyran:	requête en autorisation de construire à déposer pour les différents objets

Référence au 3e plan financier d'investissement 2008-2019

Ces objets sont planifiés:

Travaux liés aux aménagements

Sous la rubrique 102.019.09, «Aménag. places et rues à trafic modéré 2008-2009», du 3e plan financier d'investissement 2008-2019, dotation 2 500 000 francs, pour les objets suivants:

1.	Rue Chabrey	260 250
2.	Rue de l'Athénée	255 140
3.	Avenue de la Roseraie	118 620
4.	Rue du Fossé-Vert	118 620
5.	Quartier de Soubeyran	245 510
Total TTC		998 140

Travaux liés à l'entretien des voies et routes

Sous la rubrique 101.015.20, «Entret. et rénovation du domaine public 2008-2009», du 3e plan financier d'investissement 2008-2019, dotation 1 700 000 francs, pour les objets suivants:

1.	Rue Chabrey	109 350
2.	Rue de l'Athénée	170 090
3.	Avenue de la Roseraie	292 070
4.	Rue du Fossé-Vert	61 550
5.	Quartier de Soubeyran	288 040
Total TTC		921 100

Travaux liés à la reconstruction du réseau d'assainissement des eaux

Sous la rubrique 081.055.02, «Entret. collecteurs suite remise en état chaussée», du 3e plan financier d'investissement 2008-2019, dotation 6 000 000 de francs, pour l'objet suivant:

Rue Chabrey: 270 550 francs

Maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre

Les projets d'aménagements de la présente demande de crédit ont été élaborés par les Services de la mobilité et d'aménagement urbain, en collaboration avec le Service du génie civil.

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil.

Subvention, participation

L'investissement destiné au réseau d'assainissement de la rue Chabrey sera financé pour tout ou partie par le Fonds taxe d'écoulement selon le montant disponible du fonds.

De plus, une participation de 15% du Fonds cantonal d'assainissement des eaux est octroyée à la Ville de Genève pour l'établissement de son réseau secondaire d'assainissement, concernant l'objet suivant:

Rue Chabrey:	45 100 francs

Budget prévisionnel d'exploitation

La mise en place d'une borne rétractable sur la rue du Fossé-Vert entraîne des charges d'entretien et d'exploitation supplémentaires de 1800 francs, imputés sur le compte de budget annuel 314150.

L'entretien, le nettoiement et l'éclairage des autres ouvrages seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et n'entraîneront pas de charge d'exploitation supplémentaire.

Charges financières

1. *Rue Chabrey*

La charge financière nette de l'investissement prévu à l'arrêté I (640 150 francs, soit 685 250 francs moins 45 100 francs de participation de l'Etat), comprenant les intérêts au taux de 3,25% et les amortissements au moyen de 20 annuités, se montera à 44 030 francs.

2. *Rue de l'Athénée*

La charge financière de l'investissement prévu à l'arrêté II (425 230 francs), comprenant les intérêts au taux de 3,25% et les amortissements au moyen de 20 annuités, se montera à 29 250 francs.

3. Avenue de la Roseraie

La charge financière de l'investissement prévu à l'arrêté III (410 690 francs), comprenant les intérêts au taux de 3,25% et les amortissements au moyen de 20 annuités, se montera à 28 250 francs.

4. Rue du Fossé-Vert

La charge financière de l'investissement prévu à l'arrêté IV (180 170 francs), comprenant les intérêts au taux de 3,25% et les amortissements au moyen de 20 annuités, se montera à 12 390 francs.

5. Quartier de Soubeyran

La charge financière de l'investissement prévu à l'arrêté V (533 550 francs), comprenant les intérêts au taux de 3,25% et les amortissements au moyen de 20 annuités, se montera à 36 700 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi cantonale sur les eaux (L 2 05) du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 640 150 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 45 100 francs, soit un montant brut de 685 250 francs, destiné aux travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics, d'entretien de chaussées et d'assainissement des eaux de la rue Chabrey.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 685 250 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi cantonale sur les eaux (L 2 05) du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 425 230 francs destiné aux travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées de la rue de l'Athénée.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 425 230 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi cantonale sur les eaux (L 2 05) du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 410 690 francs destiné aux travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées de l'avenue de la Roseraie.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 410 690 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

PROJET D'ARRÊTÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi cantonale sur les eaux (L 2 05) du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 180 170 francs destiné aux travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées de la rue du Fossé-Vert.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 180 170 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

PROJET D'ARRÊTÉ V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi cantonale sur les eaux (L 2 05) du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 533 550 francs destiné aux travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées du quartier Soubeyran, soit la rue résidentielle située entre l'avenue Ernest-Pictet et l'avenue De-Luserna, le chemin de Villars, l'avenue Ernest-Pictet, la rue Edouard-Rod, l'avenue Soret.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 533 550 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.